



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 40

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 16 décembre 2021

OBJET :

DE-21-12-1-47) AVENANT N°2 AU CONTRAT DE CONCESSION RELATIF A LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DE L'EQUIPEMENT AQUATIQUE "DOME DE VINCENNES"

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi seize décembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 02 décembre 2021 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, M. CAMELOT, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE, Mme GAUVAIN, Mme ALBERT, M. LEROY, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, M. PITAVY, Mme POLLARD, M. LAFON, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme BOILOT, M. MICHON, M. GIRARD, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, M. EPINAT, M. POLITZER.

Absents excusés : Mme SERVIAN (pouvoir à Mme SÉGURET), Mme RUFFENACH (pouvoir à Mme MARTIN), Mme BALAGNA-RANIN (pouvoir à M. RIBET).

Absents : .

Secrétaire de séance : Mme ALBERT

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20211216-lmc1H9168H1-DE
Date de réception en Préfecture : 21/12/2021
Date de Publication : 21/12/2021

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique et plus particulièrement son article R.3135-5 ;

Vu la délibération du 29 mars 2017 relative au contrat de concession lié à la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de l'équipement aquatique « Dôme de Vincennes » ;

Vu les statuts de la société dédiée à la gestion et l'exploitation du centre aquatique de Vincennes, dénommée S.N.C « Le Dôme de Vincennes », en date du 20 juillet 2011 ;

Vu le courrier du 22 novembre 2021 émis par la Société Action Développement Loisir « Espace Récréa » pour le compte de sa filiale S.N.C Le Dôme de Vincennes, faisant état d'un déficit global de 389 179 € au titre des exercices 2020 et 2021, après recours et déduction des dispositifs d'aides déployés par l'Etat ;

Considérant qu'au terme des discussions engagées à la suite de l'analyse des comptes présentés par le délégataire, les parties ont convenu de la mise en place d'une mesure de compensation partielle et définitive d'un montant de 265 000 €, permettant à la fois au délégataire de faire face au caractère imprévisible de cette crise sanitaire et de ses conséquences financières, tout en préservant l'intérêt de la collectivité,

Après examen de la Commission consultative des Services Publics Locaux réunie le 10 décembre 2021 ;

Après avis de la commission Finances, Administration générale, Ressources humaines, Nouvelles technologies, Open data du 06 décembre 2021,

D É L I B È R E

à la majorité (6 voix contre : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, BALAGNA-RANIN, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT, - 3 abstention(s) : Mme GALL, MM. EPINAT, POLITZER,)

ARTICLE I: Approuve l'avenant n°2 au contrat de concession relatif à la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de l'équipement aquatique « Dôme de Vincennes ».

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20211216-lmc1H9168H1-DE Date de réception en Préfecture : 21/12/2021 Date de Publication : 21/12/2021

ARTICLE II : Autorise Madame le Maire à signer ledit avenant ainsi que tous les documents nécessaires à la bonne suite de cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Signé